



31ème Session Ordinaire du Conseil des Droits de l'homme - 29 Février à 24 Mars 2016
ARTICLE 3: Débat général suite à la HC / HCDH / SG rapports thématiques

Déclaration Conjoint "La protection de la famille"

Monsieur le Président,

L'UMOFC et les ONG cosignataires prennent note du rapport A/HRC/31/37 du Bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme et de réaffirmer que «la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et l'État».¹

Plusieurs documents acceptés au niveau international et les constitutions nationales réaffirment le rôle central et vital de la famille dans la société et reconnaissent la contribution essentielle de la famille dans la promotion du développement social, sa force pour assurer la cohésion et l'intégration sociale, et sa responsabilité principale pour nourrir, orienter, et la protéger les enfants.

Ainsi, les États ont l'obligation de fournir le soutien le plus large possible et la protection à toutes les familles et leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans la communauté et de fournir un environnement propice à la croissance et le bien-être de leurs membres.

Nous appelons les États à envisager le rôle fondamental de la famille dans la société et sa contribution au développement dans leurs politiques publiques et dans leur mise en œuvre des objectifs de développement durable.

En outre, en regardant le détrimement de la qualité de vie pour de nombreuses familles à travers le monde, nous appelons les États et les organisations internationales à:

- Protéger les familles par la conception, la mise en œuvre et la promotion de politiques familiales dans le domaine du logement, le travail, la santé, la sécurité sociale et l'éducation.
- Traiter les causes et atténuer les conséquences de la disintegration de la famille, en facilitant, le cas échéant, l'intégration des familles dans la société et leur réunification, préservation et protection.
- Sauvegarder la liberté, «la liberté de conscience, la liberté religieuse, la liberté de chaque personne, de chaque famille, de chaque peuple, qui est ce qui donne lieu à des droits»².

Je vous remercie.

¹ A/HRC/29/22, 4

² Discours du Pape François, Philadelphie 26 septembre 2015



Catholic Women's League

England & Wales



International Confederation
of the Society
of St. Vincent de Paul



National Board
of Catholic Women



ta Teresian Association

ONGs sans le status ECOSOC qui soutiennent cette déclaration:

- Association Nationale des Femmes Catholiques du Mali
- Catholic Women's League of Tonga
- Femina Europa, France
- Fundación para los Derechos de la Mujer Latinoamericana, Venezuela
- Manos Unidas, Spain
- Movimiento de Mujeres de Cuba
- Union of Catholic Mothers, United Kingdom
- Women Catholic Action of Malta.